

CONCOURS PHOTOS

«La forêt prend racine»

RÈGLEMENTS : CONCOURS PHOTOS 7^E ÉDITION

Le Mois de l'arbre et des forêts est l'occasion de souligner notre attachement à cette ressource collective qu'est la forêt québécoise. Pour ce faire, l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) est fière de lancer la 7^e édition de son concours de photos annuel. Le thème proposé cette année est « La forêt prend racine! ». Ce concours vise à valoriser notre patrimoine forestier tout en créant un sentiment d'appartenance chez la population envers nos forêts.

Ainsi, l'AFVSM vous invite à déployer votre originalité en nous partageant des photographies mettant en évidence notre forêt mauricienne qui prend racine. Vous pouvez l'aborder sous divers angles, en passant par l'importance du bois dans nos racines québécoises, en prenant en photo des traces du passé reliées à la drave, aux bûcherons et aux usines de papier. De même, vous pouvez y aller au sens littéral en mettant de l'avant nos arbres qui prennent racine.

Période du concours

- Le concours débute le **20 mars 2026** et prend fin le **17 mai 2026 à 23h59**.

Admissibilité

- Le concours est destiné à tous les résidents du Québec (autant les photographes amateurs que professionnels).
- Chaque participant peut soumettre un maximum de 3 photographies.
- Le participant ne peut pas soumettre une photo ayant déjà remporté un prix lors des éditions passées.
- La photographie doit avoir été prise en Mauricie.
- Les membres du jury, les employés de l'AFVSM, les membres du conseil d'administration de l'AFVSM ainsi que les personnes vivant à la même adresse que lesdites personnes ne peuvent participer au concours.

Format de photo accepté

- La photographie doit être envoyée en format JPEG.
- La dimension minimale doit être de 1920 x 1080 pixels.
- Les retouches légères sont permises.
- Afin d'assurer l'évaluation à l'aveugle des photos par les membres du jury, les participants ne peuvent intégrer aucun signe distinctif dans les photographies. (ex :signature)

Modalités du concours

En s'inscrivant au concours le participant consent et atteste :

- Avoir obtenu les autorisations (ou celle du titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'un mineur) dans le cas de photographies contenant l'image d'une ou plusieurs personnes, avant de participer au concours.
- Être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées.
- Offrir à l'AFVSM une licence gratuite lui permettant de reproduire, de modifier et de publier chacune des photographies soumises tout en restant le titulaire des droits d'auteurs. L'AFVSM se réserve le droit d'utiliser et de publier les photographies soumises au concours sur son site web, ses réseaux sociaux et autres supports, qu'ils soient numériques ou papier, à des fins de promotion ou de publication.
- Comprendre que le gagnant du Grand prix du jury ne pourra pas remporter le Prix coup de cœur du public.
- Comprendre l'AFVSM se réserve le droit de rejeter sa candidature dans le cas où le participant ne respecte pas les conditions d'admissibilité du concours.
- Que L'AFVSM se réserve le droit de mettre fin au concours à tout moment.
- Qu'en vertu de la loi 25, ses renseignements seront utilisés uniquement aux fins de gestion du concours et afin d'être contacter si vous êtes le gagnant. Les renseignements personnels collectés ne seront ni vendus ni partagés à des tiers sans consentement.

Je participe (procédure)

Pour participer au concours, vous devez envoyer un courriel au : stagiaire1@afvsm.qc.ca comprenant l'ensemble des éléments suivants. Vous pouvez faire un copier-coller.

Objet du courriel : Concours photo AFVSM 2026

Texte :

Votre nom complet =

Votre adresse (optionnel) =

Votre numéro de téléphone =

Le titre, le lieu et descriptif de votre photo 1 =

Le titre, le lieu et descriptif de votre photo 2 (optionnel) =

Le titre, le lieu et descriptif de votre photo 3 (optionnel)=

Consentement : En envoyant ma candidature je consens être conforme aux règlements du concours et accepter les modalités de celui-ci.

*****N'oubliez pas votre pièce jointe!** Vous pouvez envoyer un maximum de 3 photographies en format JPEG par participation et 1 seule participation par personne est permise.

Évaluation des photographies et dévoilement des gagnant(e)s

Le jury du concours de photos de l'AFVSM est composé de trois personnes. Toutes les photographies soumises sont jugées selon les critères suivants : le respect du thème, la qualité technique et esthétique, la composition de l'image et l'originalité de la photo. La décision du jury est sans appel.

Le processus de sélection des dix photographies finalistes se déroulera à l'aveugle et aura lieu à la fin du mois de mai. De ces dix finalistes, le jury sélectionnera trois photographies gagnantes du Grand prix du jury. Les/La gagnant(es) de ce prix seront avisé(es) par téléphone ou par courriel dans les 72 heures suivant la délibération du jury du prix gagné. Les sept photographies restantes seront finalistes du prix coup de cœur du public et seront diffusées sur la page Facebook de l'AFVSM pendant une semaine. Après cette période, la photographie ayant obtenu le plus de « J'aime » remportera le prix coup de cœur du public. Le/La gagnant(e) de ce prix sera avisé(e) par téléphone ou par courriel dans les 72 heures suivant la période de vote du prix gagné. À noter que l'ensemble des gagnants du concours photos auront la chance de voir leur photographie être exposé au Musée Boréalys pendant la saison estivale.

Les employés de l'AFVSM ainsi que les membres de son conseil d'administration ne peuvent être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque nature que ce soit.

Prix du concours

L'ensemble des gagnants du concours photos auront le privilège de voir leur photographie être exposé au Musée Boréalys durant la période estivale. De plus, les gagnants du prix du jury et du prix coup de cœur du public recevront un prix provenant d'une ou plusieurs entreprises régionales ayant un lien direct ou indirect avec la nature, le plein-air ou notre identité régionale.

